



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 32692

#### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des associations qui viennent en aide aux personnes prostituées. La prostitution est en soi une forme d'exclusion qui nécessite un accompagnement social spécifique dans la durée, des moyens financiers pérennes étant indispensables pour le mettre en oeuvre. La prostitution n'étant pas nommée dans la loi de lutte contre les exclusions, on peut en déduire que celle-ci ne fait plus partie des priorités de l'Etat. Mais cette mission de service public transférée vers les associations privées ne bénéficie pas de moyens financiers suffisants. Il la prie donc de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement compte prendre afin de permettre aux associations de remplir leur mission.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32692

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 juillet 1999, page 4239